



Point 8(c) de l'ordre du jour

CX/PR 16/48/8
March 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

48^e Session

Chongqing, République populaire de Chine, 25 - 30 avril 2016

AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS A L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: GROUPES DE PRODUITS SÉLECTIONNÉS GROUPE 011: LÉGUMES-FRUITES, CUCURBITACÉES

(À L'ÉTAPE 4)

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par les Pays-Bas)

Les membres et observateurs du Codex qui souhaitent soumettre des observations à l'étape 3 sur ce document (**voir annexe I**), y compris les implications possibles sur leurs intérêts économiques, sont invités à le faire conformément à la *Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés* (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), avant le **11 avril 2016**. Prière de soumettre les observations:

au:

Secrétariat du CCPR
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
Room 906, No. 18 building
Maizidian Street, Chaoyang District,
Beijing, 100125, P.R. Chine
Courriel: ccpr@agri.gov.cn

avec une copie au:

Secrétariat, Commission du Codex
Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires,
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie
Courriel: codex@fao.org

GÉNÉRALITÉS

1. Les généralités de l'examen sur la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CAC/MISC 4-1993) peuvent être consultées dans le rapport des 36^{ème} – 47^{ème} sessions du Comité sur les résidus de pesticides (CCPR), y compris les sessions pertinentes de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) tenues entre 2004 et 2015. Les rapports des réunions des comités du Codex sont disponibles à: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings-reports/en/>.

2. À sa 47^{ème} session, le CCPR (avril 2015) a longuement débattu de l'importance relative des critères pour le regroupement de sept cultures et des implications pratiques d'avoir plus de sous-groupes que nécessaire et a par conséquent conclu que:¹

- Aucun accord n'a pu être trouvé à la présente session sur le regroupement du groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées.

¹REP15/PR, par. 129

- La question devrait être renvoyée devant le groupe de travail électronique sur la révision de la classification pour examen ultérieur afin de trouver une ou deux options pour le regroupement des cultures pour le groupe 011, pour examen au prochain CCPR.

3. Les délégations ont exprimé leur volonté de trouver une solution de compromis qui permettrait au CCPR de décider d'une classification révisée pour le groupe 011. L'examen de la question par un GTE fournirait suffisamment de temps pour des consultations nationales sur les implications des différentes combinaisons de regroupement des cultures en termes de données supplémentaires sur les résidus pour la génération de LMR de groupe, l'évaluation des risques (peau comestible/non comestible, produit cuit/non cuit, etc.) qui aideraient à trouver un consensus sur les différentes options relatives au regroupement des cultures.²

4. Le Comité est convenu d'examiner à nouveau le groupe 011 – Légumes-fruits, cucurbitacées à sa prochaine session et a par conséquent décidé de renvoyer ce groupe à l'étape 2/3 pour un nouveau débat, observations et examen par le CCPR48.³

5. Afin de faciliter l'examen du groupe 011 par le CCPR48, le Comité est convenu que le GTE sur la révision de la Classification présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par les Pays-Bas poursuivrait avec la révision de la Classification y compris ce groupe.⁴ La liste des participants est présentée en annexe II.

6. Le GTE a eu pour mandat de se concentrer sur les questions en suspens concernant le groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées, comme suit:

- (1) Justification de la séparation de melon et de courge,
- (2) Critères utilisés pour séparer ou combiner le melon et la courge,
- (3) Données sur les résidus spécifiques du produit,
- (4) Souplesse dans la sélection des produits représentatifs pour éviter la génération de données sur les résidus supplémentaires et
- (5) Une solution de compromis pour le sous-groupe pour les cucurbitacées.

Cinq options de sous-groupes ont été examinées par le GTE, y compris:

- **Option 1:** 11A Concombres et courgettes, 11B Melons, 11C Courge;
- **Option 2:** 11A. Melons, 11B. Gourdes/concombres (comprend les courges et les citrouilles);
- **Option 3:** 11A Concombres et courgettes, 11B Melons et citrouilles (comprend les courges et les citrouilles);
- **Option 4:** 11A Concombres et melons, 11B Gourdes et
- **Option 5:** aucun sous-groupe. Le Japon a soutenu l'option 1 et l'Indonésie l'option 4. Le Canada, l'Équateur et l'Union européenne ont soutenu l'option 3. Les États-Unis ont soutenu l'option 2, mais pourrait soutenir l'option 3 comme compromis.

7. L'option 3 a été présentée comme solution de compromis. Le soutien pour l'option 3 provient de l'Équateur, de la Nouvelle-Zélande, du Canada et de l'Allemagne. Le Japon soutient l'option 1, mais si un compromis est nécessaire, il pourrait soutenir l'option 3. L'Union européenne pourrait soutenir l'option 3, mais souhaiterait examiner la proposition de cultures représentatives. Les États-Unis pourraient soutenir l'option 3, mais s'opposent à toute option qui nécessiterait des données supplémentaires sur les produits représentatifs.

8. L'option 3 est décrite ci-dessous comme suit:

²REP15/PR, par. 128

³REP15/PR, par. 130

⁴REP15/PR, par. 129 et 138

Sous-groupes nommés (Option 3 de compromis):

Sous-groupe 011A. Légumes-fruits, cucurbitacées tels les concombres et les courgettes

Sous-groupe 011B. Légumes-fruits, cucurbitacées tels les melons, citrouilles et courges

Codes pour les sous-groupes:

VC 2039 Cucurbitacées tels les concombres et les courgettes

VC 2040 Cucurbitacées tels les melons, les citrouilles et les courges

Nouveaux codes de produits:

VC 2650 Chieh qua

VC 2651 Concombre de Chine

VC 2652 Concombre d'âne

VC 2653 Margose lisse

VC 2654 Gac

VC 2655 Gourde serpent, amère

VC 2656 Gourde, buffalo

VC 2657 Courge cannelée

VC 2658 Courge de Siam

VC 2659 Gourdes, autres

VC 2660 Courge pointue

VC 2661 Courge ronde

VC 2662 Gourde-épines d'Inde

VC 2663 Tindola

VC 2664 Serpent gourde du Japon

VC 2665 Tacaco

VC 2680 Melon à corne

VC 2681 Casabanana

VC 2682 Melon de Corée

VC 2683 Melon nara

VC 2684 Gourde cireuse (fruit mature)

Trichosanthes edulis Rugayah et *Trichosanthes laeoica* C. Y. Cheng & Lu Q. Huang en tant que « Gourdes, autres » dans 11A (à moins de pouvoir identifier un nom commun).

Tinda renvoie maintenant à Gourde ronde, car *Praecitrullus fistulosus* (Stocks) Pangalo est synonyme de *Benincasa fistulosa*

Courge de Siam n'a pas été transféré dans 11B car la gourde de Siam est consommé à la fois comme fruit immature similairement à la courgette et aussi comme la courge.

Trichosanthes ovigera Blume a été corrigé par *Trichosanthes pilosa* Lour.

CONCLUSION

9. Le groupe 011 révisé est fondé sur l'option 3 qui a été considérée au CCPR47 et examinée ultérieurement par le GTE. Cette option est la solution de compromis trouvé par les membres du GTE. Elle est soumise pour observations par les membres du Codex et les organisations internationales au statut d'observateurs et pour un nouvel examen par le CCPR48.

10. Les observations soumises devraient tenir compte des questions avancées au paragraphe 6 qui constitue le mandat du GTE suite à l'examen du groupe 011 par le CCPR47 (REP15/PR, par. 127 - 130).

11. Les observations soumises devraient aussi tenir compte des principes directeurs et critères pour le regroupement des cultures dans la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (annexe III).

12. Le groupe 011 – Légumes-fruits, cucurbitacées tel que révisé par le GTE est présenté en annexe I.

RECOMMANDATION

13. Le Comité est invité à considérer le sous-regroupement et les nouveaux produits pour le groupe 011 – Légumes-fruits, cucurbitacées en vue de leur finalisation à la 48^e session du CCPR.

ANNEXE I**LÉGUMES-FRUITES, CUCURBITACÉES****Classe A****Type 2 Légumes Groupe 011 Lettre code de groupe VC**

Le Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées est issu des fruits matures ou immatures de différentes plantes appartenant à la famille botanique des cucurbitacées: il s'agit généralement de plantes grimpantes/rampantes ou d'arbustes.

Ces légumes sont complètement exposés aux pesticides au cours de la période de développement du fruit. La portion comestible de ces fruits dont la peau non comestible est retirée avant consommation est protégée de la plupart des pesticides, par la peau ou pelure, à l'exception des pesticides ayant une action systémique.

Le légume-fruit entier ou la portion comestible, après avoir retiré la peau (pelure) non comestible, peut être consommé sous sa forme fraîche ou après transformation. Le fruit entier immature de certaines espèces de légumes-fruit peut être consommé, alors que seule la portion comestible du fruit mature des mêmes espèces est consommée après avoir ôté la peau/pelure non comestible.

Le Groupe des Légumes-fruits, Cucurbitacées est divisé en deux sous-groupes:

11A Légumes-fruits, cucurbitacées – concombres et courgettes

11B Légumes-fruits, cucurbitacées – melons, citrouilles et courges

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée): **Produit entier après avoir ôté la queue.**

Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées

<u>Code no.</u>	<u>Produit</u>
VC 0045	Légumes-fruits, cucurbitacées

Sous-groupe 011A Légumes-fruits, cucurbitacées tels que les concombres et les courgettes

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
VC 2039	Légumes-fruits, cucurbitacées tels que les concombres et les courgettes (Comprend tous les produits dans ce sous-groupe)
-	Alcayota , voir Courge de Siam, VC 2658
VC 0420	Pomme de merveille <i>Momordica balsamina</i> L.
VC 0421	Melon amer <i>Momordica charantia</i> L.
-	Concombre amer, Margose , voir Melon amer, VC 0421
-	Courge amère , voir Melon amer, VC 0421
-	Poire balsamique , voir Melon amer, VC 0421
VC 0422	Calebasse <i>Lagenaria siceraria</i> (Molina) Standl.; syn: <i>L. vulgaris</i> Ser.; <i>L. leucantha</i> (Duch.) Rusby
VC 0423	Chayote <i>Sechium edule</i> (Jacq.) Schwartz; syn: <i>Chayota edulis</i> Jacq.
VC 2650	Chieh qua (jeune Pastèque de Chine, courge cireuse, fruit immature)

- Benincasa hispida* (Thunb.) Cogn. var. *chieh-qua* How
- VC 2651 **Concombre de Chine**
Trichosanthes kirilowii Maxim.
- **Christophine**, voir Chayote, VC 0423
- **Courgette**, voir Courgette, VC 0431
- VC 0424 **Concombre**
Cucumissativus L.; cultivars de forçage anglais
- **Concombre brodé du Sikkim**, voir Concombre, VC 0424
Cucumis sativus L. var. *sikkimensis*
- VC 2652 **Concombre d'âne**
Cyclanthera brachystachya(Ser.) Cogn.
- VC 2653 **Margose lisse**
Cyclanthera pedata(L.) Schrad.
- **Cucuzzi**, voir Calebasse, VC 0422
- VC 2654 **Gac**
Momordica cochinchinensis(Lour.) Spreng.
- VC 0425 **Cornichon**
Cucumis sativus L.; cultivars de concombre à macérer
- VC 0426 **Cornichon indien occidental**
Cucumis anguria L.
- VC 2655 **Serpent gourde, amère**
*Trichosanthes tricuspidata*Lour.
- VC 2656 **Cucurbita foetidissima (Gourde buffalo)**
Cucurbita foetidissima Kunth
- **Gourde club**, voir Serpent gourde, VC 0430
- VC 2657 **Courge cannellée**
Telfairia occidentalis Hook. f.
- VC 2658 **Courge de Siam**
Cucurbita ficifolia Bouché
- VC 2659 **Gourdes, autres**, y compris
Trichosanthes edulis Rugayah
Trichosanthes laeoica C. Y. Cheng & Lu Q. Huang
- VC 2660 **Courge pointue**
Trichosanthes dioica Roxb.
- VC 2661 **Courge ronde**
Benincasa fistulosa Stocks) H. schaeff. & S.S. Renner
- **Courge, Xishuangbanna**, voir Concombre, VC 0424
Cucumis sativus L. var. *xishuangbannansis* ined.
- **Tinda**, voir Courge ronde VC 2661

	<i>Praecitrullus fistulosus</i> (Stocks) Pangalo
VC 2662	Épineux gourde <i>Momordica dioica</i> Roxb. Ex Willd.
VC 2663	Tindola <i>Coccinia grandis</i> (L.) Voigt
VC 2664	Serpent gourde du Japon <i>Trichosanthes pilosa</i> Blume
VC 0427	Luffa <i>Luffa acutangula</i> (L.) Roxb.
VC 0428	Luffa lisse <i>Luffa aegyptiaca</i> Mill. syn: <i>Luffa cylindrica</i> (L.) M. J. Roem;
-	Courge à moelle (fruit immature), voir Courgette, VC 0431 <i>Cucurbita pepo</i> L., plusieurs cultivars
-	Pâtisson , voir Courgette, VC 0431
-	Sinkwa ou Courge torchon , voir Luffa, VC 0427
VC 0430	Serpent gourde <i>Trichosanthes cucumerina</i> L.; syn: <i>T. anguina</i> L.
-	Courge amère épineuse , voir Gac, VR 2654
-	Courge éponge , voir Luffa lisse, VC 0428
VC 0431	Courgette Cultivars immatures de <i>Cucurbita pepo</i> L.; <i>Cucurbita pepo</i> L. subsp. <i>pepo</i> ; <i>Cucurbita pepo</i> L. subsp. <i>Ovifera</i> (L.) Harz;
-	Pâtisson blanc , voir Courgette, VC 0431
-	Gourde douce , voir Gac, VR 2654
VC 2665	Tacaco <i>Sechium tacaco</i> (Pittier) C. Jeffrey
-	Luffa éponge végétale , voir Luffa lisse, VC 0428
-	Courge cireuse (fruit immature), voir Chieh qua, VC 2650
-	Cornichon indien occidental , voir Cornichon, Inde occidentale, VC 0426
-	Zapallito italien (zucchini) , voir Courgette, VC 0431
-	Zucchetti , voir Courgette, VC 0431
-	Zucchini , voir Courgette, VC 0431
Sous-groupe 011B Légumes-fruits, cucurbitacées tels que les melons, citrouilles et courges	
<u>Code no.</u>	<u>Produit</u>
VC 2040	Légumes-fruits, cucurbitacées tels que les melons, citrouilles et courges (comprend tous les produits dans ce sous-groupe)
-	Courgeron , voir Courge, VC 0433

- Cucurbita pepo* var. *ovifera*(L.) Harz
- VC 2680 **Melon à corne**
 Cucumis metuliferus E. Meyer ex Naudin
- **Doubeurre**, voir Courge, VC 0433 ou Citrouilles, VC 0429
 Cucurbita moschata Duchesne
- **Potiron**, voir Courge, VC 0433 ou Citrouilles, VC 0429
 Cucurbita pepo L.
- **Cantaloupe**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
 Cucumis melo L., subsp. *melo* var. *cantaloupo* Ser.
- VC 2681 **Casabanana**
 Sicana odorifera (Vell.) Naudin
- **Casaba ou Melon Casaba**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
- **Courge musquée**, voir Courge, VC 0433 ou Citrouilles, VC 0429
 Cucurbita moschata Duchesne
- **Courge cireuse de Chine** (fruit mature), voir courge cireuse (fruit mature), VC 2684
- **Melon d'eau**, voir Pastèque, VC 0432
 Citrullus lanatus (Thunb.) Mansf., var. *edulis*;
 syn: *Citrullus edulis* Pang.
- **Concombre arménien**, voir Melon, Serpent
- **Courge Ayotte**, voir Citrouilles, VC 0429
 Cultivars matures de *Cucurbita argyrosperma* C. Huber
- **Citrouille géante**, voir Courge, VC 0433 ou Citrouilles, VC 0429
 Cucurbita moschata Duchesne
- **Potimarron** voir Courge, VC 0433
- **Kiwano**, voir Melon à corne, VC 2680
- VC 2682 **Melon de Corée**
 Cultivars hybrides de *Cucumis melo* L. subsp. *agrestis* (Naudin) Pangalo
- **Courge à moelle** (variété tardive, fruit mature), voir Citrouilles, VC 0429
- VC 0046 **Melons, sauf Pastèque**
 Plusieurs var. et cultivars de *Cucumis melo* L.
- **Melon crenshaw**, voir Melons, sauf Pastèque VC 0046
 Cultivar de *Cucumis melo* L. subsp. *melo* var. *inodorus* H. Jacq.
- **Melon dudaim**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
 Cucumis melo L., var. *dudaim* (L.) Naudin.
- **Melon de jardin** voir Melons, sauf Pastèque VC 0046
- **Melon cantaloup**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
 Cultivar de *Cucumis melo* L., subsp. *melo* var. *cantaloupo* Ser.
- **Melon d'hiver, melon miel**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
 Cultivar de *Cucumis melo* L., var. *Inodorus* Naud.

- **Melon mangue**, voir Melon Chito
- VC 2683 **Melon nara**
Acanthosicyos horridus Welw. Ex Benth. & Hook. f.
- **Melon oriental à macérer**, voir Melon de Corée VC 2682
Cucumis melo L. subsp. *agrestis* (Naudin) Pangalo var. *conomon* (Thunb.) Makino
- **Melon de Perse**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
Cultivar de *Cucumis melo* L., subsp. *melo* var. *cantaloupo* Ser.
- **Melon grenade**, voir Melons, sauf Pastèque VC 0046
- **Melon serpent**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
Cucumis melo L., var. *flexuosus* (L.) Naudin.
- **Melon serpent**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
Synonyme de Melon serpent
- **Melon Inara**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
Acanthosicyos horridus Welw. Ex Benth. & Hook. f.
- **Melon blanc**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
Cultivars de *Cucumis melo* L. subsp. *melo* var. *inodorus* H. Jacq.
- **Melon d'hiver**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
synonyme de Melons blancs, voir Melons blancs
- **Melon brodé**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
Cultivar of *Cucumis melo* L.; *C. melo* L. var. *melo*
- **Melon oriental**, voir Melon de Corée, VC 2682
- **Citrouille**, voir Citrouilles, VC 0429 ou Courge, VC 0433
Cucurbita pepo L.; *C. pepo* L. subsp. *pepo*
- VC 0429 **Citrouilles**, voir aussi Courge, VC 0433
Cultivars matures *Cucurbita maxima* Duchesne; *Cucurbita argyrosperma* C. Huber; *C. moschata* Duchesne; *C. pepo* L. and *C. pepo* L. subsp. *pepo*
- **Courge du Mexique**, voir Citrouilles, VC 0429
Cucurbita argyrosperma C. Huber
- **Courge spaghetti**, voir Courge, VC 0433 ou Citrouilles, VC 0429
Cucurbita pepo subsp. *pepo*
- **Melon chito**, voir Melons, sauf Pastèque, VC 0046
Cucumis melo L. subsp. *agrestis* (Naudin) Pangalo var. *chito* (C. Morren) Naudin
- VC 0432 **Pastèque**
Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. & Nakai var. *lanatus*
syn: *C. vulgaris* Schrad.; *Colocynthis citrullus* (L.) O. Ktze.
- VC 2684 **Courge cireuse** (fruit mature)
Benincasa hispida (Thunb.) Cogn.;
syn: *B. cerifera* Savi
- VC 0433 **Courge**, voir aussi Citrouilles, VC 0429
Cultivars matures de *Cucurbita maxima* Duchesne; *C. maxima* subsp. *maxima*;

C. moschata Duchesne; *C. pepo* (L.); *Cucurbita pepo* subsp. *pepo* et *Cucurbita pepo* var. *ovifera*(L.) Harz

ANNEXE II**LISTE DES PARTICIPANTS**

Nom	Pays / organisation	Courriel
Bill Barney (Présidence)	États-Unis d'Amérique	barney@easop.rutgers.edu
Erica Muller (Co-présidence)	Pays-Bas	e.muller@nvwa.nl
AlmutBitterhof	Union européenne/ European Commission	almut.bitterhof@ec.europa.eu
Amanda Lasso Cruz	Costa Rica / Ministry of Economy, Trade and Industry	alasso@meic.go.cr
Angela Goebel	Allemagne / Federal Ministry of Food and Agriculture	313@bmel.bund.de
Barbara Madden	États-Unis d'Amérique / US Environmental Protection Agency	Madden.barbara@epa.gov
Carlos Venancio	Brésil / Ministry of Agriculture	Carlos.venancio@agricultura.gov.br
Chang Moon-Ik	République de la Corée / Ministry of Food and Drug Safety	1004@korea.kr
Point de contact du Codex, Australie	Australie	Codex.contact@agriculture.gov.au
Point de contact du Codex, Chili	Chili	codex@achipia.gob.cl
Point de contact du Codex, Union européenne	Union européenne	sante-codex@ec.europa.eu
Point de contact du Codex, Ghana	Ghana	codex@gsa.gov.gh ; codexghana@gmail.com
Point de contact du Codex, Inde	Inde	Codex-india@nic.in
Point de contact du Codex, Indonésie	Indonésie	Codex_kementan@yahoo.com ; codex_indonesia@bsn.go.id
Point de contact du Codex, Corée	République de Corée	codexkorea@korea.kr
Dan Kunkel	États-Unis / IR-4	kunkel@aesop.rutgers.edu
David Lunn	Nouvelle-Zélande / Plant Exports	dave.lunn@mpi.govt.nz
David Miller	États-Unis / US Environmental Protection Agency	Miller.David@epa.gov

Nom	Pays / organisation	Courriel
DebyArifiani	Indonesia Institute of Sciences	debyarifiani@yahoo.com
Dorin Poelmans	Pays-Bas / Dutch Food and Consumer Product Safety Authority	d.a.m.poelmans@nvwa.nl
Dr.Rugayah	Indonesia Institute of Sciences	titikrugayah@yahoo.com
Elizabeth A. Widjaja	Indonesia Institute of Sciences	ewidjaja@indo.net.id
Emanuel Hänggi	Suisse / Federal Food Safety and Veterinary Office	Emanuel.Haenggi@blv.admin.ch
Ethel Humberto reyes Cervantes	Pérou / Servicio Nacional de SeguridadAlimentaria – SENASA	ereyesc@senasa.gob.pe
Eureka EmefaAhadjieAdomako	Ghana / University of Ghana, Department of Botany	eadomako@ug.edu.gh
Florence Gerault	France / National Expert	Florence.gerault@agriculture.gouv.fr
Jakeline Fernanda Arias Méndez	Équateur / Coordinator of Subcommittee of Pesticide Residues	Jakeline.arias@agrocalidad.gob.ec
Jennifer Selwyn	Canada / Health Canada	Jennifer.Selwyn@hc-sc.gc.ca
KarstenHohgardt	Allemagne / Federal Office of Consumer Protection and Food Safety	Karsten.hohgardt@bvl.bund.de
Kim Hee-Jung	République de Corée / Ministry of Food and Drug Safety	Heejung731@korea.kr
Kim Hyo-Chin	République de Corée / Ministry of Food and Drug Safety	Hckim77@korea.kr
K. K. Sharma	Inde / Indian Council of Agricultural Research	kksaicrp@yahoo.co.in
Kwon Chan-Hyeok	République de Corée / Ministry of Food and Drug Safety	chkwon@korea.kr
Laura Nollen	États-Unis / US Environmental Protection Agency	Nollen.Laura@epa.gov
Martijn Martena	Pays-Bas / Department for Nutrition, Health Protection and Prevention	mj.martena@minvws.nl
Miki Matsui	Japon / Food Safety and Consumer Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	miki_matsui@nm.maff.go.jp
Patrick Fox	Belgique/ Food Policy, Science and R&D	p.fox@fooddrinkeurope.eu
Paulina Chávez	Chili / Ministry of Health	pchavez@minsal.cl

Nom	Pays / organisation	Courriel
Paul Osei-Fosu	Ghana / Ghana Standards Authority, Pesticide Residue Laboratory	posei-fosu@yahoo.co.uk
Peter Chan	Canada / Health Canada	Peter.Chan@hc-sc.gc.ca
P. K. Chakrabarty	Inde / Indian Council of Agricultural Research	Adgpp.icar@nic.in ; pranijbc@hotmail.com
Raj Bhula	Australie / Australian Pesticides and Veterinary Medicines Authority	raj.bhula@apvma.gov.au
Roberto Manos	Union européenne/ European Commission	roberto.manos@ec.europa.eu
Rogério Silva	Brésil / Ministry of Agriculture	Rogerio.silva@agricultura.gov.br
Roxana Ines Vera Muñoz	Chili / Ministry of Agriculture	Roxana.vera@sag.gob.cl
Segundo Israel Vaca Jimenez	Équateur / Director of Food Safety	Israel.vaca@agrocalidad.gob.ec
Sohn Yong-Wook	République de Corée / Ministry of Food and Drug Safety	S9918@korea.kr
Verónica Picado Pomar	Costa Rica / Laboratorio de Análisis de Residuos de Plaguicidas	vpicado@sfe.go.cr
Yoshiyuki Takagishi	Japon / Food Safety and Consumer Policy Division Food Safety and Consumer Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	yoshiyuki_takagis500@maff.go.jp; codex_maff@nm.maff.go.jp
Yuji Matsukura	Japon / Standards and Evaluation Division Ministry of Health, Labour and Welfare	codexj@mhlw.go.jp

ANNEXE III

La Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale contient les denrées alimentaires et les aliments pour animaux pour lesquels des limites maximales de résidus du Codex ne seront pas nécessairement établies.

La Classification a pour but:

- de dresser une liste aussi complète que possible des produits alimentaires dans le commerce, classifiés par groupes sur la base du potentiel similaire du produit pour les résidus de pesticide;
- premièrement d'assurer l'utilisation d'une nomenclature uniforme et deuxièmement de classer les aliments par groupes et/ou sous-groupes aux fins de l'établissement de limites maximales de résidus de groupe pour les produits similaires en termes de caractéristiques et de potentiel pour les résidus; et
- de favoriser l'harmonisation des termes utilisés pour décrire les produits qui sont soumis à des limites maximales de résidus et l'approche par le regroupement des produits dont le potentiel pour les résidus est similaire pour lesquels une limite maximale de résidus de groupe commune peut être établie.

Les critères pour le regroupement des cultures dans la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale:

1. Un potentiel similaire du produit pour les résidus de pesticides.
2. Une morphologie similaire.
3. Des pratiques de production et des types de croissance similaires, etc.
4. Portion comestible.
5. Des BPA similaires pour les usages de pesticides.
6. Comportement similaire des résidus.
7. Flexibilité pour l'établissement des tolérances de (sous) groupes.